

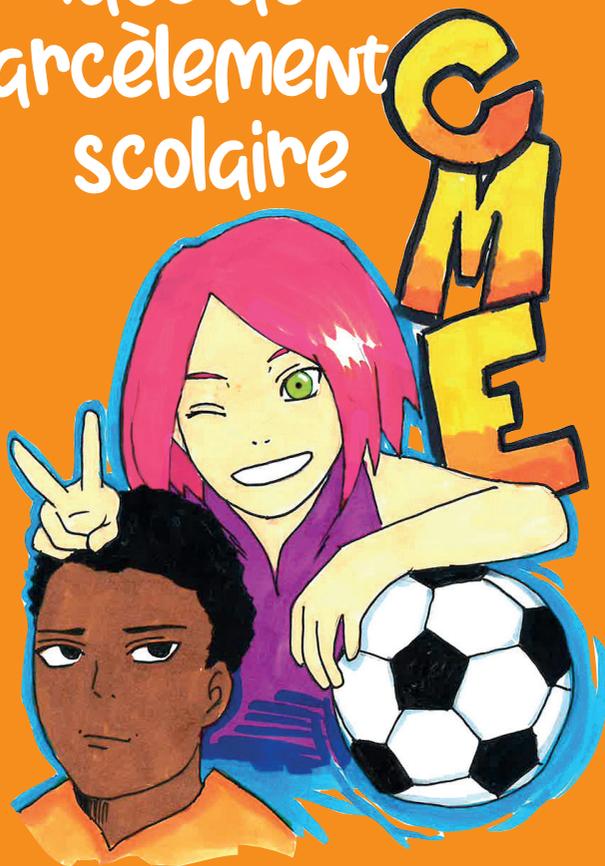


VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Le Conseil Municipal des Enfants vous présente

# Tom & Léa

face au  
harcèlement  
scolaire



livret remis à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre  
le harcèlement, le 10 novembre 2022

## La Ville et son Conseil Municipal des Enfants se mobilisent contre le harcèlement

**L**a Ville, aux côtés de l'Éducation nationale, est engagée dans la lutte et la prévention contre le harcèlement qui touche malheureusement les élèves de plus en plus tôt.

Les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont souhaité, en contribuant à ce livret, sensibiliser leurs camarades sur ce sujet qui touche aujourd'hui un élève sur dix et conduit parfois à des situations dramatiques pour ceux qui en sont victimes.

Cette initiative est un moyen supplémentaire, ludique et à portée de tous les enfants par une mise en situation façon « manga », de reconnaître les situations de harcèlement et d'y faire face.

À l'école comme à ses abords, le harcèlement prend des formes multiples. Qu'il ait lieu dans la cour de récréation, à la cantine, à la sortie de l'école ou sur les réseaux sociaux, le harcèlement n'a pourtant qu'un seul allié : le silence. Savoir reconnaître une situation de harcèlement dont on serait victime ou témoin, en parler, trouver le bon interlocuteur... autant d'étapes qui sont parfois difficiles, mais qui sont aussi indispensables pour lutter contre ce fléau.

C'est l'objectif de ce livret et du travail réalisé par le Conseil Municipal des Enfants.

Sylvain Berrios

Maire de Saint-Maur-des-Fossés

A handwritten signature in black ink that reads "Sylvain Berrios". The signature is fluid and cursive, with the first name "Sylvain" written in a larger, more prominent script than the last name "Berrios".

Projet réalisé par la commission Solidarités et Prévention du Conseil Municipal des Enfants :

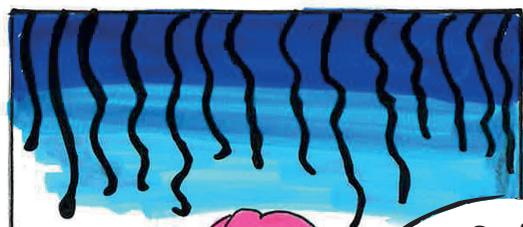
Malala, Alexandre, Louis, Juliette, Elodie, Ina, Méline, Erwan, Aurélien et Martin.

Élu tuteur : Marion Cohen-Skalli Chargé de projet : Abdoul Sangara Illustrateur : Mohamed Cheded

Un match de football est organisé à l'école pendant la pause déjeuner. Léa, qui adore le foot, rejoint les enfants au moment de la composition des équipes.

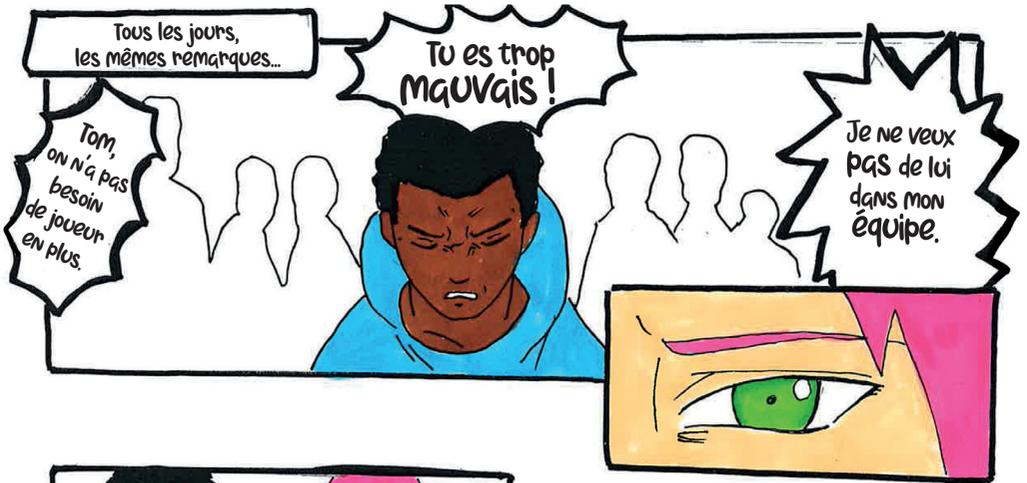


Non ! Tu n'es qu'une fille, va plutôt jouer à la poupée ou aux scoubidous avec tes copines !



Oooh !!  
Ils ne veulent pas jouer avec moi.

Tom joue le match, mais il n'y arrive pas aussi facilement que les autres garçons.



Sur les conseils de Léa, Tom décide de parler à son animateur de cette situation. Il lui explique que Léa et lui sont rejetés par le groupe.



L'animateur va parler aux garçons qui embêtent Tom et Léa. Il leur explique en quoi leur comportement est cruel.

Tout le monde doit pouvoir jouer au foot.

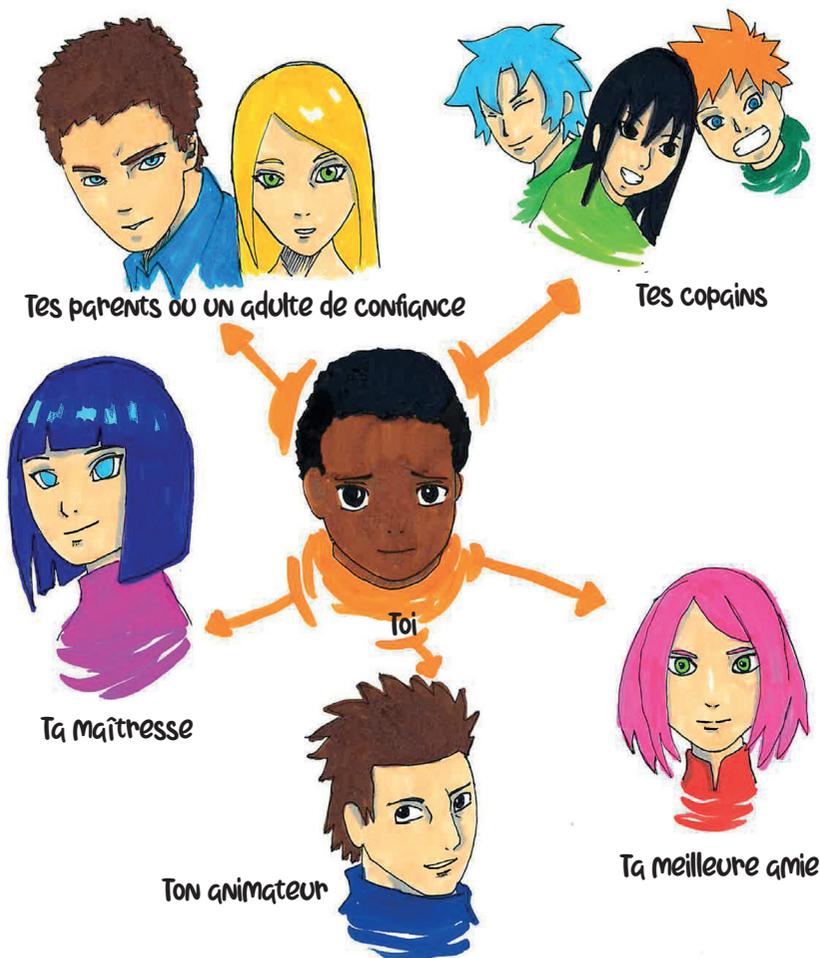


Tout est rentré dans l'ordre ! Les enfants jouent tous ensemble au foot et s'amuse beaucoup.



Que tu sois **victime** ou témoin  
d'une situation de **harcèlement**,  
**ne** garde pas ça pour toi.  
C'est important d'en parler.

## À qui en parler ?



# LE HARCÈLEMENT, C'EST QUOI ?

C'est une violence qui se répète.

Elle peut prendre différentes formes : verbale,  
physique ou psychologique.

Elle peut se produire dans différentes situations et,  
comme dans le cas de l'histoire de Tom et Léa, à l'école.

C'est souvent le fait d'un élève (ou un groupe d'élèves)  
qui se moque et embête continuellement des élèves  
qu'il considère comme plus fragiles que lui.

Tu peux aussi retrouver ce type de violence  
sur les réseaux sociaux.

C'est ce qu'on appelle le cyberharcèlement.

## NUMÉRO D'APPEL NATIONAL

pour signaler une situation de harcèlement

**3020** (service et appels gratuits)

## NUMÉRO D'APPEL NATIONAL

pour signaler une situation de cyberharcèlement

**3018** (service et appels gratuits)

Pour trouver plus d'informations sur le harcèlement,  
tu peux consulter le site de l'Éducation nationale :

**[nonaharcelement.education.gouv.fr](https://nonaharcelement.education.gouv.fr)**

**Le harcèlement représente un délit qui est puni par la loi !**

(Loi n° 2022-299 du 9 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire).



@VilleSaintMaur  
**saint-maur.com**